



LE DÉPARTEMENT



**APPEL A PROJET ÉDUCATIF**  
**Règlement concernant les appels à projet 2023/2024**

En matière d'éducation, le Département, au-delà des collèges à construire, rénover ou adapter, accompagne aussi les collégiens dans leur parcours scolaire et extra-scolaire et dans la construction de leur identité de futurs citoyens.

Ainsi, depuis plusieurs années, le Département finance des projets culturels ou environnementaux proposés par les enseignants à leurs élèves. Depuis l'année scolaire 2021/2022, les thématiques "égalité filles/garçons", "économies d'énergie" et "numérique" sont venues étoffer l'offre des subventions départementales.

En cette rentrée 2023, le Département, conscient des enjeux actuels et souhaitant aussi rendre hommage à ces femmes et hommes qui se sont engagés par le passé, a intégré deux nouvelles thématiques. L'une concerne la préservation des ressources en eau, dans le cadre du "Plan eau" départemental, l'autre le devoir de mémoire notamment, à travers le projet Var 1944 - les routes de la liberté.

Concernant les projets relatifs à la préservation des ressources en eau, des données pourront vous être mises à disposition concernant les ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable de votre territoire (contact : direction de l'ingénierie territoriale [cbillet@var.fr](mailto:cbillet@var.fr)).

Par ailleurs, dans le cadre du projet Var 1944 - Les routes varoises de la liberté, le Département va célébrer le 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement des alliés en Provence en 2024. Les objectifs de ce projet sont de poursuivre le travail de mémoire et de rappeler de façon pérenne et engagée les sacrifices consentis pour la Libération. Dans ce cadre, le Département peut vous mettre en contact avec des structures publiques et privées contribuant à la mémoire du débarquement et de la libération du Var (contact : [sbouisson@var.fr](mailto:sbouisson@var.fr)).

Ainsi, désormais, ce sont 7 thèmes pour lesquels les équipes pédagogiques peuvent déposer un dossier de demande de subvention :

- culture,
- environnement,
- économie d'énergie,
- préservation de la ressource en eau,
- égalité filles/garçons,
- devoir de mémoire (Var 1944, les routes varoises de la liberté),
- numérique.

## I - Critères de recevabilité des appels à projets

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention, le projet présenté devra répondre à plusieurs critères :

1. être **validé** par le chef d'**établissement** par l'apposition de son cachet et de sa signature.
2. être adossé à un **partenariat** actif en termes d'expertise, d'apport de connaissances et de compétences avec un acteur reconnu par le Département ou l'Education nationale (opérateur privé, association agréée, syndicat mixte, collectivité,...) ou être intégré dans un dispositif labellisé par l'Education nationale.
3. permettre d'aborder un **objet d'étude** de manière **transversale** selon différents points de vue spécialisés (enseignements complémentaires et expertises multiples).
4. Les projets relatifs aux thématiques "environnement", "énergie" et "préservation de la ressource en eau" doivent s'appuyer sur les **problématiques locales** en cohérence avec les enjeux spécifiques du **territoire varois** liés au développement durable. Par ailleurs, si les projets "culture", "numérique" et "égalité filles/garçons" incluent une structure culturelle, cette inclusion devra se faire dans une logique territoriale (structure départementale ou située en proximité géographique de l'établissement).
5. Pour les projets 2022-2023 reconduits en 2023-2024, il est nécessaire de nous transmettre au préalable le bilan de l'année précédente (fiche bilan envoyée par mail le 6 juin dernier).

Ne relèvent pas du présent appel à projet :

- les séjours avec hébergement, même s'il sont en lien avec les thématiques proposées,
- les sorties pédagogiques ponctuelles non intégrées à un projet global

## II- Complétude du dossier

L'établissement renseigne un dossier par projet en complétant l'ensemble des rubriques du dossier.

Les dossiers incomplets sont retournés à l'établissement afin de préciser les informations manquantes qui pourront être transmises au Département dans un délai de 15 jours. Au-delà de cette date, le dossier ne pourra être examiné.

## III - Nombre de projets par établissement

Le nombre de projets pour chaque établissement est limité à 5.

## IV - Calendrier d'instruction des dossiers

Les dossiers des appels à projet sont envoyés par mail, à tous les Chefs d'établissement et adjoints-gestionnaires des collèges, par le service Affaires générales et actions éducatives de la Direction des collèges du département du Var mi-septembre.

Les dossiers complets sont à retourner par mail à [aaudibert@var.fr](mailto:aaudibert@var.fr) au plus tard le 16 novembre 2023.

Les dossiers sont instruits par des représentants de la Direction des collèges, de la Direction de la culture, des sports et de la jeunesse pour le Département du Var, des représentants de la Délégation

académique à l'éducation artistique et culturelle et des référents développement durable pour l'Education nationale et des élus départementaux qui se réuniront lors d'un comité de pilotage en décembre.

Les propositions du comité de pilotage sont présentées en commission organique "collèges" puis lors de la commission permanente du Conseil départemental au cours du 1er trimestre 2024.

Une information sur la suite donnée aux demandes est adressée aux établissements à l'issue de cette dernière commission.

## V - Communication

En cas d'attribution d'une subvention de la part du Département, il serait souhaitable que le Département du Var soit mentionné sur les supports de communication et dans les communiqués.

## VI - Bilan des projets

Un bilan de chaque projet subventionné est demandé aux établissements en juin de l'année scolaire afin d'avoir connaissance des réalisations et de connaître les éventuels reliquats financiers liés au projet.

## VII - Contact

Annabelle Audibert  
Service Affaires générales et actions éducatives  
Direction des collèges  
Département du Var  
@ : [audibert@var.fr](mailto:audibert@var.fr)

## VII - Informations complémentaires

Les collèges ont la possibilité d'établir un partenariat avec des structures départementales, dans le cadre de la réalisation d'un projet pédagogique. Les sites favorisent l'accueil des collégiens en proposant des visites, animations et médiations. Le transport est pris en charge directement par le Département.

En effet, d'une part, un accueil peut-être réalisé dans **les équipements culturels départementaux** :

- l'Hôtel Départemental des Expositions du Var (HDE du Var) à Draguignan (<https://hdevar.fr/>) avec 2 expositions pour cette année scolaire : "La Lotharingie, un royaume carolingien oublié" du 30 juin au 15 octobre 2023 et "Défis et sports, de l'antiquité à la renaissance" du 15 décembre 2023 au 24 mars 2024
- l'abbaye de la Celle (<https://abbayedelacelle.fr/>)
- les archives départementales du Var à Draguignan (<https://archives.var.fr/>)
- le muséum départemental du Var à Toulon (<https://museum.var.fr/>)
- l'écoferme départementale de la Barre à Toulon (<https://www.var.fr/environnement/sensibilisation-a-l-environnement/ecoferme> )
- l'écomusée départemental des 4 frères au Beausset (<https://www.var.fr/environnement/sensibilisation-a-l-environnement/la-maison-de-la-nature-des-4-freres> )
- la maison départementale de la nature du Plan à La Garde (<https://www.var.fr/espace-nature-d%C3%A9partemental-du-plan>)

D'autre part, la **médiathèque départementale** à Draguignan ([le portail de la MDV](#)) :

- propose des prêts de livres, CD, DVD pour les CDI,

- organise le Prix des jeunes lecteurs dans le cadre de la fête du livre
- propose des prêts d'outils et dispositifs numériques
- prête des expositions

Le collège intéressé par un partenariat avec l'une de ces structures peut prendre contact directement avec elle.

Le Département propose aussi la mise à disposition **d'espaces numériques à la Fab'Ecole** au collège Maurice Genevoix à Toulon. Ce lieu propose des lieux de co-créativité et la réalisation notamment de prototypes par impression 3D et découpe laser. Une formation autour du prototypage sera proposée dans ce lieu pour les enseignants intéressés. (Prendre contact avec la DANE [dane@ac-nice](mailto:dane@ac-nice))